

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Les Ayvelles

SEANCE DU 13 AVRIL 2022

Date de la convocation : 8 Avril 2022

Date d'affichage : 14 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize Avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Philippe LEBRETON, maire.

Présents : AUPRETRE Ludovic, BEAUDEUX Isabelle, BOUCHEX-BELLOMIE Carole, BROYER Jennifer, DI PIRRO Jean-Marie, LEBRETON Philippe, MARTIN Martine, MORTIER Michel, PREVOTEAUX François, SAINT-MAXIN Anne, SIMON Muriel, SONET Jessy, TUCCI Sylvia

Représenté : CHAUVET Sandrine par TUCCI Sylvia

Absent : HERBRETEAU Jean-Marie

Secrétaire : Madame SAINT-MAXIN Anne

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2021

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibération approbation du compte de gestion 2021 Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 de Madame la Trésorière de Charleville-Mézières et Amendes.

Délibération approbation du compte administratif 2021 Commune

En vertu de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBRETON se retire pour laisser place à Mme TUCCI, 1ère Adjointe, qui présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 de la Commune qui présente les résultats cumulés :

Dépenses de fonctionnement : 546 959.39 €

Recettes de fonctionnement : 740 134.51 €

Excédent de fonctionnement : 193 175.12 €

Report excédent N-1 : 318 962.26 €

Dépenses d'investissement : 620 731.15 €

Recettes d'investissement : 324 696.55 €

Déficit d'investissement 2021 : 296 034.60 €

Déficit d'investissement 2020 : 134 796.83 €

RAR dépenses : 63 542.62 €

RAR recettes : 359 369.90 €

Solde des restes à réaliser : 295 827.28 €

Soit un résultat positif cumulé 2021 de : 377 133.23 €

Délibération affectation de résultat 2021

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14,
Après avoir approuvé le 13 avril 2022 le compte administratif 2021, qui présente :

- Excédent de fonctionnement	+ 193 175.12 €
- Déficit d'investissement	- 296 034.60 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées
après service fait au 31 décembre 2021 :

63 542.62 €

Vu l'état des recettes attendues de l'exercice 2021: 359 369.90 €

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022 :

- Décide à l'unanimité, sur proposition de M. le Maire, d'affecter comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement compte 002 :	+ 377 133.23 €
• Au compte 1068 la somme de	135 004.15 €

Délibération vote des taux imposition 2022

Le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité,

* une augmentation du taux de la taxe foncière bâti de 1 % et une reconduction du taux de la taxe foncière non bâti.

* les taux des taxes pour 2022 comme suit :

- taxe foncière bâti.....	40.30 %
- taxe foncière non bâti.....	23,29 %

Délibération vote du Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil le budget primitif 2022.

Après avoir étudié celui-ci, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 comme suit :

Fonctionnement : 1 098 320.23 €

Investissement : 1 541 969.76 €

Délibération tarif garderie et cantine

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que celui-ci avait décidé en date du 17 juin 2014 de reprendre la compétence école, que les tarifs ont été maintenus jusque-là et qu'il convient à ce titre, soit de modifier ou de maintenir les tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs pour la rentrée 2022/2023 qui seront les suivants :

TARIFS GARDERIE *

10 H 00 pour 15,00 € soit 1,50 € de l'heure

20 H 00 pour 30,00 € soit 1,50 € de l'heure

TARIFS CANTINE

5 repas pour 29,00 € soit 5,80 €/repas

10 repas pour 50,00 € soit 5,00 €/repas

15 repas pour 67,00 € soit 4,47 €/repas

*Tout retard pour venir récupérer son enfant à la garderie sera facturé 1h00 en plus (soit 1,50 €)

Délibération ELRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire la convention signée en date du 6 septembre 2021 avec la Société ELRES pour une durée de 1 an.

Délibération de la FDEA - Création éclairage public Clos Barrois

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'installer un mât pour éclairer la ruelle qui est entre la rue Clos Barrois et la rue de Sedan.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider cette proposition.

Délibération contrat secrétariat

Il n'y a pas de vote. Cette délibération est reportée

Délibération préemption bâtiment 35 rue de Sedan

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de LES AYVELLES,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 2021-16 reçue le 27 octobre 2021 adressée par Maître CONREUR, notaire à CHARLEVILLE-MEZIERES, en vue de la cession moyennant le prix de 120 000 €, d'une propriété sise à LES AYVELLES, cadastrée section AC 97, 98, 104 133, 136 35 rue de Sedan, d'une superficie totale de 31 a 26 c appartenant à Direction Générale des Finances Publiques

Après en avoir délibéré, par **13 voix POUR** et **1 ABSTENTION**, le Conseil Municipal décide d'acquérir ce bien.

M. DI PIRRO Jean-Marie et Monsieur SONET Jessy quittent la séance à 22 h 49

Délibération vidéo-protection

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaite mettre en place un système de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune. L'installation de ce dispositif de vidéo-protection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- APPROUVE l'installation d'un système de vidéo-protection,
- DECIDE d'inscrire la dépense au budget de la commune,
- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour cette opération

Le Conseil Municipal, approuve, par **9 voix POUR** et **3 ABSTENTIONS**, les propositions ci-dessus présentées.

Délibération rapport de gestion XDEMAT 2020

Par délibération du 30 mai 2016, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XPOSTIT,

...

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de cette société.

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion à l'unanimité.

Délibération chèque eau ARDENNE METROPOLE pour CCAS

Monsieur LEBRETON explique que la communauté d'agglomération ARDENNE METROPOLE a décidé de mettre en place des « chèques solidarité eau » au bénéfice d'usagers de l'eau potable dont la situation financière précaire les place en difficulté pour honorer leurs paiements et leurs échéances en complément des aides attribuées par les communes.

Afin que les habitants de la commune en difficulté financière puissent bénéficier des chèques solidarité eau, le conseil municipal doit délibérer afin de donner pouvoir au maire de signer la convention de partenariat « mise en place de chèques solidarité eau » avec Ardenne Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **11 voix POUR et 1 ABSTENTION** donne pouvoir au Maire afin de signer la convention.

INFORMATIONS DU MAIRE

Aucune autre information

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- **CCAS** : Madame TUCCI informe le conseil municipal qu'aucun cas de personnes en difficulté n'a été étudié à ce jour depuis le 22 septembre 2021.

- **Site Internet** : Madame SIMON indique que le site internet est à jour et que le nombre de connexion est en augmentation.

- **Centre de loisirs** : Madame SIMON informe le Conseil Municipal que les parents sont satisfaits des activités organisées par le centre de loisirs.

- **Commission de contrôle des listes électorales** : les membres de la commission de contrôle se sont réunis le jeudi 17 mars. Les demandes d'inscriptions et radiations pour l'élection du Président de la République (10 avril et 24 avril) intervenues depuis la dernière réunion de la Commission de contrôle des listes électorales ont été validées lors de cette réunion.

QUESTIONS DIVERSES

Des nids de poule ont été signalés aux Ballastières et rue de Chalandry. Les panneaux type K16 sont souvent déplacés avec le vent il est proposé de les lester.

La cérémonie de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation aura lieu samedi 23 avril à 11 h 00 au Fort des Ayvelles.

Il est demandé que le radar pédagogique soit déplacé rue de Chalandry.

Une vitesse excessive a été signalée aux Ballastières.

La pose de panneaux indicatifs au city et foot à cinq doit être réalisée.

Il est constaté que les bancs installés Clos Barrois ont disparus ?

Un manque de pression sur le réseau d'eau dans le secteur de l'école et Madame BROYER Jennifer a été constaté.

Fait à Les Ayvelles, les jours, mois et an susdits